

Objet : Aménagements de la rue PIE-XI pour permettre le passage de la voie de contournement ferroviaire

Madame, Monsieur, (à personnaliser)

Le 15 mai dernier, nous vous avons convié à une rencontre d'information afin de vous exposer différentes options analysées en vue du réaménagement de la rue PIE-XI pour permettre le passage de la voie de contournement ferroviaire.

Quatre scénarios ont été présentés. Plusieurs citoyens ont émis leur opinion, des commentaires et des pistes d'amélioration. Afin de poursuivre la réflexion et entendre tous les citoyens, même ceux qui n'ont pu être présents, nous vous transmettons les quatre options présentées et souhaiterions recueillir vos commentaires individuels. Sachez que nous nous assurerons que votre opinion demeure confidentielle.

Nous sommes conscients que ces aménagements auront un impact sur votre quotidien et c'est pour cette raison que nous croyons que la moindre des choses est de vous entendre. C'est important pour la suite du projet.

Merci de retourner vos commentaires **avant le 6 juin 2019**, directement à l'hôtel de ville ou par la poste avec l'enveloppe réponse affranchie.

Si vous avez besoin de renseignements ou précisions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel info@ville.lac-megantic.qc.ca ou par téléphone au 819 614-0452.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Julie Morin
Mairesse de Lac-Mégantic

Les audiences publiques (BAPE) se dérouleront les 11 et 12 juin et en juillet (dates encore à déterminer) concernant le projet de voie de contournement ferroviaire. Pour plus d'information : www.bape.gouv.qc.ca

SCÉNARIO 1

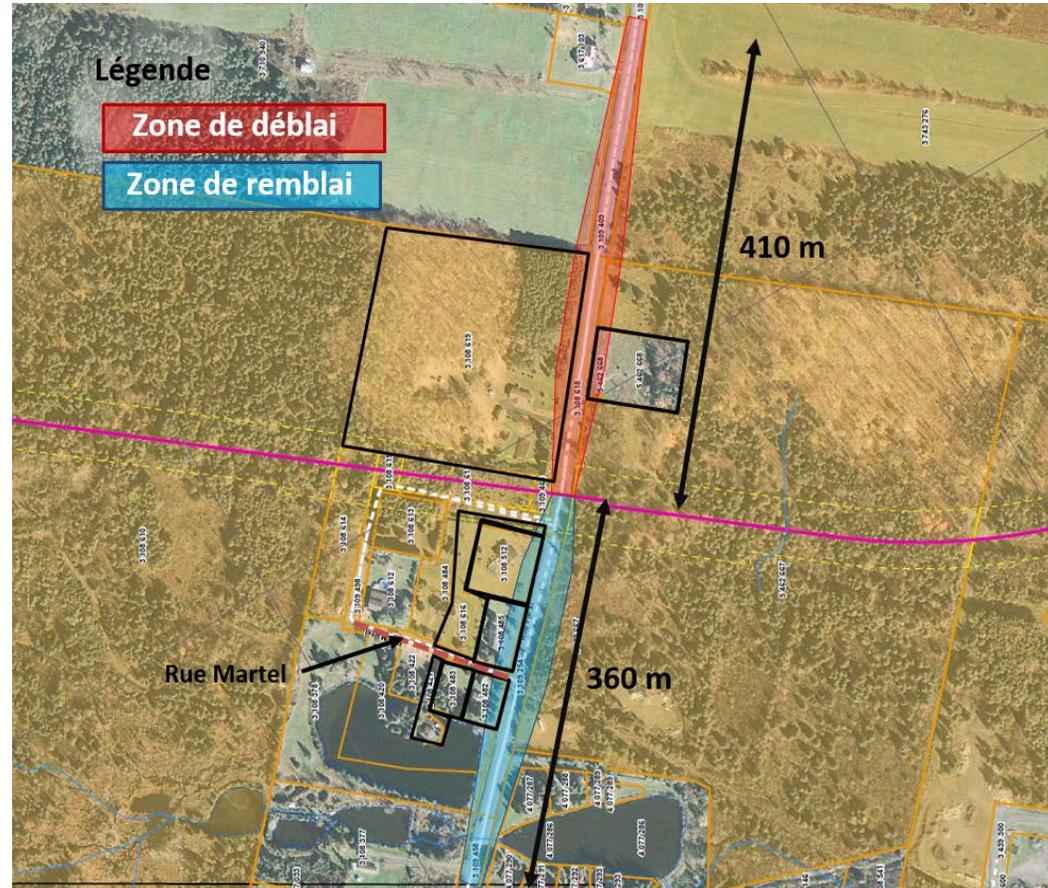
Passage à niveau sur PIE-XI

Avantages :

- Habitude de circulation maintenue

Inconvénients :

- Reconstruction de la rue PIE-XI sur 780 m
 - o Remblais et déblais importants (10m)
 - o La pente demeure forte sur la rue (12%)
- Impact sur les terrains et cours d'eau environnants (en raison des remblais/déblais)
 - o Acquisitions (largeur d'emprise possible de 45 m à 60 m)
- Sifflement de sécurité au passage des trains au passage à niveau



SCÉNARIO 2

Segmentation du lien PIE-XI (culs-de-sac aménagés avec passage piéton/vélo)

Avantages :

- Empiètement réduit sur les résidences à proximité du croisement
- Circulation locale seulement (plutôt que 1000 véhicules par jour)
- Suppression des sifflements de sécurité au passage des trains

Inconvénients :

- Habitudes de circulation modifiées
- Détours à considérer



Avantages :

- Empiètement réduit sur les résidences à proximité du croisement
- Nouvelle rue en partie comprise à l'intérieur de l'emprise municipale
- Détour négligeable (+- 1 km max)

Inconvénients :

- Relief du terrain contraignant, route avec, route avec intersections 90°, visibilité et circulation hivernale limitée
- Envergure des travaux importante (culs-de-sac, PAN, nouvelle rue de 1,3 km)
- Sifflements de sécurité au passage de trains
- Habitudes de circulation légèrement modifiées
- Acquisition d'emprises non résidentielles pour la construction de la nouvelle rue
- Nouvelle rue passant à proximité du lac de la Belle Saison et de ses résidences
- Faisabilité technique reste à valider

SCÉNARIO 3

Déviation du lien nord/sud (culs-de-sac aménagés avec passage piéton/vélo) avec déviation pour revenir sur PIE-XI



SCÉNARIO 4

Nouveau lien nord-sud (culs-de-sac aménagés avec passage piéton/vélo) avec déviation sur la rue Lemieux)

Avantages

- Empiètement réduit sur les résidences à proximité du croisement
- Nouvelle rue comprise en partie à l'intérieur de d'une emprise municipale (Route 161 à rue Papineau)
- Tracé rectiligne de la nouvelle rue
- Détour négligeable (+1,5 km max)

Inconvénients

- Relief contraignant, visibilité et circulation hivernale limitée
- Envergure des travaux importante (culs-de-sac, PAN, nouvelle rue de 1,1 km)
- Acquisition d'emprises non résidentielles pour la construction de la nouvelle rue (largeur d'emprise possible de 60 m)
- Sifflements de sécurité au passage de trains
- Habitudes de circulation modifiées pour les résidents de la rue Pie-XI
- Ajout de circulation dans une zone résidentielle (rue Lemieux) vers la rue Laval

